

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

SYNDICAT MIXTE DE LA DORDOGNE MOYENNE ET DE LA CERE AVAL

N° 20251210-O5

DEPARTEMENT DU LOT

Nombre de membres :

- en exercice = 24
- présents = 14
- votants = 14

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 décembre, se sont réunis à Saint-Céré, les délégués du comité syndical, dûment convoqués.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre GUYOT

Date de la convocation : 27 novembre 2025

Présents : 14

AYROLES Francis, CLAVEL Laurent (suppléant de BES Didier), CESANO Lionel, COURNET Jean-Paul, DA FONSECA Thierry, DELMAS Jean-Pierre, GUYOT Jean-Pierre, LAVERGNE-AZARD Loïc, LEROUX Michel, NAYRAC Jean-Luc, PELLAT Paul (suppléant de DELMAS Jean-Pierre), RANOUIL Philippe, TEULIERE Jean-Michel, THEBAUD Michel.

Absents excusés ayant donné pouvoir : 1

PEIRANI Patrick à NAYRAC Jean-Luc

Absents dont excusés : 11

BERTHOUMIEU Marie, BES Didier, BOUCHEZ Murielle, CANCHES Michel, DELANDE Claire, FOUCHE Jean-Claude, LUDIER Stéphane, MADELRIEUX Christian, MEILHAC Sébastien, PEYRICAL René, ROUSSIES Stéphanie

OBJET : AVENANT 1 : Travaux création du bassin de surinondation du Fontvieille – ST LAURENT LES TOURS (Lot)

Monsieur le Président rappelle aux élus que par délibération n° 20250702-10, le marché pour ces travaux avait été validé mais il s'avère que la mise en chantier a permis de dimensionner précisément le volume de matériaux complémentaires nécessaires pour édifier la digue.

En effet, les volumes disponibles sur site étaient difficilement identifiables avant le début des terrassements. A ce stade du chantier, la connaissance de la qualité et de la profondeur des matériaux en place, mais aussi les études géotechniques ont permis de préciser les besoins en matériaux d'import. L'import de matériaux correspond à une tranche optionnelle du marché de travaux qui doit être réévaluée à la hausse.

Par ailleurs, les études géotechniques ont amené à réduire de deux tiers la profondeur de la clé d'ancrage du barrage, et ont aussi conclu à l'inutilité de traiter les matériaux à la chaux. Ces ajustements ont entraîné une moins-value sur la tranche ferme des travaux en cours de réalisation.

	Répartition des montants HT par tranche		
	Marché initial	Avenant n°1	Marché avec avenant
Tranche Ferme	381 861.00 €	- 27 292.94 €	354 568.06 €
Tranche Optionnelle 1	4 727.40 €	- 57.60 €	4 669.80 €
Tranche Optionnelle 2	2 134.00 €	- 2 134.00 €	0.00 €
Tranche Optionnelle 3	560.00 €	+ 50 012.00 €	51 072.00 €
TOTAL HT	389 282.40 €	+ 21 027.46 €	410 309.86 €

(soit un avenant de + 5,4 % du montant total du marché initial).

AR Prefecture

046-200092138-20251210-2025121005-DE
Reçu le 15/12/2025

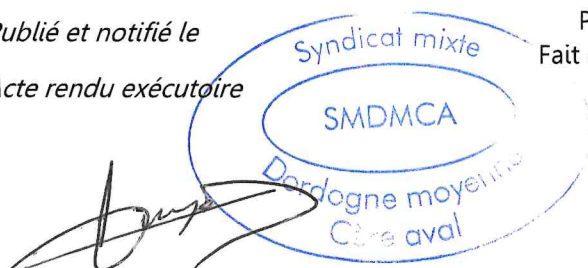
Après avoir ouï cet exposé, le comité syndical, à l'unanimité :

- valide l'avenant ci-joint tel que présenté ci-dessus,
- autorise le Président à signer tous les documents nécessaires pour mener à terme cette décision.

Publié et notifié le

Acte rendu exécutoire

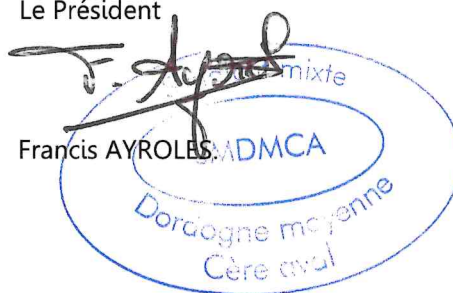
Le secrétaire de séance,



Pour copie certifiée conforme.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Le Président



Francis AYROLES

La présente délibération est susceptible d'un recours devant la juridiction administrative, devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.